

**Zeitschrift:** Romanica Raetica : perscrutaziun da l'intschess rumantsch  
**Band:** 8 (1993)

**Artikel:** Rätoromanisch : Aufsätze zur Sprach-, Kulturgeschichte und zur Kulturpolitik  
**Kapitel:** Dicziunari Rumantsch Grischun : observations et réflexions générales et particulières à propos du volume 7 (lettre G)  
**Autor:** Decurtins, Alexi  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-859061>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dicziunari Rumantsch Grischun.  
Observations et réflexions générales  
et particulières à propos du volume 7  
(lettre G)

(dans: Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et  
de Philologie Romanes. (Ed.) Dieter Kremer. Tome VII, 351–354.  
Max Niemeyer Verlag, Tübingen 1989)

# 11. Dicziunari Rumantsch Grischun.

## Observations et réflexions générales et particulières à propos du volume 7 (lettre G)

### I Généralités

1. La rédaction et la publication du volume 7 (lettre G) du *Dicziunari Rumantsch Grischun (DRG)* ont été effectuées entre 1979 et 1985. Elles ont bénéficié de la collaboration de trois rédacteurs à plein temps, d'un collaborateur scientifique, d'une secrétaire et de plusieurs auxiliaires temporaires. Pour atteindre ce but il a fallu publier annuellement trois fascicules de 64 pages chacun (soit de 4 feuilles). Un rendement rédactionnel encore plus poussé ne serait possible que dans la mesure où l'on abandonnerait une grande partie des tâches secondaires (dépouillements, classement du matériel dans les trois fichiers principaux, bibliothèque, information, etc.). L'expérience nous montre cependant qu'en laissant au rédacteur une certaine marge de liberté son apport et son engagement n'en seront que plus grands et plus efficaces.

2. Des entreprises telles que les quatre vocabulaires nationaux suisses obéissent, comme il s'avère de plus en plus, à des lois particulières. A partir de sa fondation (1904), mais aussi avec le commencement de la publication (1938/1939), la rédaction du *DRG* n'a cessé de compléter et d'améliorer les données de base (matériaux originaux, bibliothèque, instruments de travail). De cette manière, le *DRG* a passé d'un atelier de travail sur la langue (langues écrites et patois) à un institut bien fourni. Par ces collections (fichier romanche, fichier anthroponymique et toponymique, collection des chansons populaires, inventaire de la maison rurale, photothèque) et par l'expérience de ses collaborateurs, la fonction du *DRG* dépasse aujourd'hui de beaucoup son cadre originaire.

3. Ceci dit, l'activité des rédacteurs s'accroît constamment. En plus des charges de cours à l'Université, ce travail supplémentaire a pris des dimensions considérables. Cependant, il se peut que, dans un proche avenir, la situation s'améliore. La Ligue Romanche, institution dont le souci principal est de favoriser la pratique du romanche, a mis en place trois sections dont deux, le service de langue et le service d'information, pourront alléger dorénavant le travail qui incombait jusqu'à présent aux rédacteurs du *DRG*.

4. Depuis 1975, le Fonds national suisse de la recherche scientifique a pris en charge, avec le canton des Grisons, les frais de l'institut du *DRG* (salaires, gestion). Comme des oeuvres de longue haleine, telles que les vocabulaires nationaux, n'entrent pas trop bien dans le cadre et dans les intentions du Fonds national, il a fallu faire des efforts particuliers d'information afin de mieux faire comprendre la signification et la portée de nos instituts, notamment à l'occasion du colloque sur «Les quatre vocabulaires nationaux et leurs utilisateurs», organisé par l'Académie suisse des sciences humaines (ASSH) en 1979 à Neuchâtel. Le résultat immédiat en a été une prise de conscience et une détermination de position de la part des quatre rédactions. (Voir à ce sujet la publication suivante: O. Lurati / H. Stricker [Hsg.], *Die schweizerischen Wörterbücher, Beiträge zu ihrer wissenschaftlichen und kulturellen Bedeutung*, 1979, 4. Kolloquium der Schweizerischen Geisteswissenschaftlichen Gesellschaft, Fribourg 1982.) Ce sont des problèmes encore plus fondamentaux concernant les quatre vocabulaires nationaux qu'a soulevés l'expertise de M. Paul Imbs, membre de l'Institut et Directeur honoraire du Trésor de la langue française, expertise qu'il a réalisée en 1983 à la demande du Fonds national. Son rapport de 24 pages, auquel s'ajoutent des constatations spécifiques et des recommandations, sera d'une grande importance aussi bien pour la rédaction en cours que pour l'appréciation de nos instituts de la part des responsables de la politique scientifique et culturelle de notre pays.

M. Imbs a souligné la portée des vocabulaires nationaux, de leurs instituts et de leurs collections dans le cadre de la Suisse quadrilingue. Il a aussi fait valoir l'apport des instituts pour la formation de la relève universitaire. Dans le cas du *DRG*, le rapporteur note en outre l'influence positive sur le mouvement culturel romanche.

5. Ce ne sont donc pas des problèmes d'identité qui, dans un proche avenir, pèseront sur les vocabulaires nationaux, mais plutôt la difficulté réelle d'accélérer la publication en augmentant le personnel et en trouvant de nouvelles sources financières.

## II Particularités

1. L'utilisateur et le lecteur du volume 7 du *DRG* remarqueront deux choses: les matériaux de base (dépouillements, enquêtes) sont devenus plus riches et cela aussi bien du point de vue de la quantité que de la qualité. Les outils de travail ont été raffinés. Ce fondement solide ainsi que la volonté de rédiger les articles selon les critères aujourd'hui acceptés dans la recherche sur le lexique font que les articles prennent souvent la dimension de monographies. Les rédacteurs sont conscients de toucher là à une limite critique. L'ampleur d'articles comme *chanv* «Hanf» (3, 291), *custüm* «Sitte, Brauch; Tracht» (4, 616), *cuvi I* «Dorfmeister» (4, 642), *dret* «Recht; Gericht» (5, 393), *glin* «Flachs» (7, 434), *god* «Wald» (7, 602) est due, d'une part, à la richesse du matériel, d'autre part, à l'intérêt et à la passion du rédacteur. Si l'on ne veut pas risquer de repousser l'achèvement de la publication aux calendes grecques, il faudra bien qu'on trouve une voie plus équilibrée et convenable. C'est ce qui a été discuté plusieurs fois au sein de la Commission philologique (commission qui examine les travaux de rédaction en cours du point de vue scientifique). La longue liste de propositions concrètes établie par cette commission pourra servir de guide aux rédacteurs.

2. La description des faits morphosyntaxiques dans le dictionnaire est une question épineuse. Notre collègue Z. Marzys l'a soulevée lors de son intervention au colloque de Neuchâtel (voir ci-dessus 1.4).

Les premières enquêtes ne tenant que très peu compte des fonctions grammaticales des mots, force nous est de faire chaque fois des dépouillements spécifiques. En ce qui concerne les variations d'ordre morphosyntaxique surtout, il faut envisager de dépouiller aussi des textes populaires et dialectaux ou même de passer à des enquêtes spécifiques. C'est ainsi que nous avons cherché à élargir la base d'analyse par exemple dans les cas suivants: *gie* «ja; ja sogar» (7, 231), *giò* «hinunter, herunter; unten, drunten, nach... hinunter» (7, 248), *gli* «ihm, ihr; dem, der, den» (7, 399), *gliez* «jener; dieser; dieses» (7, 417).

Quand il s'agit de groupes morphologiques cohérents (article, pronoms, etc.), on peut se demander s'il n'est pas préférable de les unir et de les traiter sous un lemme unique au lieu de séparer les phénomènes sous plusieurs entrées. Voir *gli* «ihm» (7, 399) mais *il I* (8, 188), *el* «er» (5, 564) mais *til* «ihm, ihn».

3. Dans les premiers volumes du *DRG* la réserve envers l'intégration de mots savants et de néologismes est encore bien présente. Mais comme tous ces phénomènes sont eux aussi liés à la vie de la langue, les idées à ce sujet ont entre-temps bien changé. Les dépouillements des vocabulaires pratiques ont trouvé le chemin dans le fichier du *Dicziunari*. La conséquence en est que les domaines de la formation des mots, de l'adaptation, des emprunts, de la dérivation et de la néologie jouent dans le *DRG* un rôle de plus en plus grand.

Un changement semblable s'est aussi effectué en ce qui concerne l'appréciation du lexique de provenance allemande. Dans les commentaires et avec les renvois aux synonymes, il sera certainement possible de concilier le besoin d'information (langues en contact) avec les efforts visant à la pureté de la langue.

4. La question de l'éventuelle application de l'ordinateur aux besoins des vocabulaires nationaux a été soulevée pour la première fois à l'occasion du colloque de Neuchâtel. C'est là qu'on a dû constater qu'une nouvelle orientation des fiches du *Dicziunari* avec leurs informations différenciées signifierait un investissement considérable d'argent ainsi qu'une perte de temps énorme pour la rédaction, et que les deux seraient malaisés à justifier. Cependant, on pourrait envisager l'aide de l'ordinateur pour bien des secteurs secondaires (index jusqu'à présent inédit des mots allemands, esquisse d'histoire linguistique, réseau des lemmes, bibliographies, etc.). En accord avec le Fonds national, le *DRG* a chargé un spécialiste d'analyser les possibilités en commun avec la rédaction. Après avoir pris connaissance du caractère de nos matériaux, du processus de rédaction, de publication et de la fonction du personnel, il devra fournir un rapport qui nous renseigne sur le point de savoir dans quelle mesure et où l'on pourrait envisager de faire intervenir l'ordinateur. Sa tâche sera aussi de nous informer sur les conséquences d'un tel choix sur le plan financier et sur le plan du personnel.

